PRÉFET
DU HAUT-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Colmar, le 17/11/2022

Opération nationale d'abandon simplifié d'armes à l'État dans le Haut-Rhin du vendredi 25 novembre au vendredi 2 décembre 2022

Du 25 novembre au 2 décembre 2022, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer organise une **opération d'abandon simplifié d'armes à l'État**, pilotée par le Service central des armes et explosifs (SCAE).

Si la France compte près de 5 millions de détenteurs légaux d'armes, on estime qu'au moins 2 millions de nos concitoyens détiendraient sans titre des armes, principalement de chasse ou issues des Première et Seconde Guerres mondiales.

La plupart de ces armes détenues illégalement sur le territoire national ont été acquises par héritage, le plus souvent sans connaître le cadre légal de détention de ces armes. Par cette opération, nous voulons offrir à ces détenteurs de bonne foi la possibilité de s'en dessaisir simplement ou de les conserver légalement.
L'opération d'abandon simplifié d'armes à l'État se déclinera sur tout le territoire métropolitain et dans certains territoires d'Outre-mer.

Dans le département du Haut-Rhin, 4 sites de collecte seront mis en place afin de vous permettre de restituer des armes dont vous souhaiteriez vous séparer :

- **Groupement de gendarmerie,** 56 rue de la cavalerie, 68000 **COLMAR**
- **Brigade de gendarmerie,** 61 avenue du Maréchal Foch, 68130 **ALTKIRCH**
- **Commissariat central,** 43 rue de la Mertzau, 68062 **MULHOUSE**
- **Brigade de gendarmerie,** 41 route de Jungholltz, 68360 **SOULTZ**

Ces restitutions d'armes et de munitions se feront sans formalités administratives auprès des policiers et gendarmes présents sur les sites dédiés. Si vous souhaitez les conserver, des agents de la préfecture seront également présents pour vous aider à enregistrer vos armes dans le système d'information sur les armes (SIA).

Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer, vous pourrez prendre rendez-vous via le **03 89 29 23 77** pour une collecte à votre domicile.

Si vous disposez d'objets dangereux (munitions de guerre (obus, grenades), explosifs, munitions de calibre égal ou supérieur à 20 mm), vous serez également invités à contacter la préfecture **03 89 29 23 88** pour organiser un enlèvement sécurisé.
Retrouvez l'ensemble des sites de collecte dans le département du Haut-Rhin sur le site du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer : www.interieur.gouv.fr/armes

Bureau du protocole et de la communication interministérielle
Service du Cabinet – Préfecture du Haut-Rhin
Tél. : 03 89 29 20 05 – 03 89 29 21 06 – 06 70 81 73 33 – 06 60 15 72 12
Mél. : pref-communication@haut-rhin.gouv.fr